



---

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION

---

### STATUTS DE MEMBRE

*Membre régulier* : Le statut de membre régulier s'adresse aux entrepreneurs (propriétaire ou dirigeant d'une entreprise privée en entretien ménager). Ce statut vous donne accès à tous les services offerts à nos membres. En plus, il vous donne droit à une part de membre non transférable, équivalant à un droit de vote. Vous serez éligible à devenir membre du conseil d'administration et officier de l'A.E.S.E.Q.

*Membre partenaire* : Le statut de membre partenaire s'adresse à toute personne, corporation, société, association ou raison sociale intéressée à l'industrie à titre de propriétaire d'immeubles, de distributeur de produits ou de fournisseur de services. *Aucune condition d'admissibilité n'est à remplir pour adhérer à titre de membre partenaire.*

---

Notre entreprise ou organisme endosse les objectifs et les orientations de l'Association des entrepreneurs en services d'édifices Québec inc. et, à cet égard, demande d'adhérer à titre de membre :

- |                          |                   |                              |
|--------------------------|-------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Membre régulier   | Droit d'entrée de 200 \$     |
| <input type="checkbox"/> | Membre partenaire | Frais d'adhésion de 1 000 \$ |
- 

### COTISATION ANNUELLE – MEMBRE RÉGULIER

À titre de membre régulier de l'Association des entrepreneurs en services d'édifices Québec inc., je m'engage à payer la cotisation annuelle établit de la façon suivante : un montant fixe de 1 000 \$ et un montant variable calculé à partir de la moyenne de la masse salariale déclarée au Comité paritaire sur une période de trois mois. (Avec sa demande d'adhésion, l'entrepreneur autorise l'AESEQ à obtenir cette information auprès du Comité paritaire.)

Il est à noter que les montants fixe et variable sont calculés au prorata des mois d'adhésion pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

